Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 19

Artikel: La responsabilité des patrons
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204228

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lait bien mieux que toi ! Que je voudrais qu'il fût encore de ce monde !

Monsieur. — Et moi donc ! Je donnerais dix ans de ma vie pour qu'il ressuscite !

La merveillausa.

On vèyâi, ia dza bin dè z'annâïe, on cô de per lo gro dè Vaud — on lâi desai Maufé po cein que n'avâi què quatron dei à na man — que portavè sur son dou onna grôcha botta rodze in fer blianc, et que l'apèlâve : la « merveillausa ».

L'allavè avouè per lè veladzo po gari clliau qu'étan maladou et que voliâvon mettre sa botta

Quand la botta l'étâi messa, l'étatzivè bin adrei tot amon, po in seringâvè dedein avoué on piston que dezai, po fére sailli lo soclliou. Ao bè din momeint, la tzamba veni grossi et Maufè lâo dezâi :

– Lé lè z'humeu que déchindont ; vo z'êtè binston gari.

Héla ! qu'arrivavè-t-e ? Cein qu'arrevè avoué ti lè remîdo dâi mâidzo : lè z'on sè gareçon et na pa lè z'autro.

On iadzo que Maufè étai alla pè Molondin l'âi avâi onna villiè fenna qu'étâi bin bas, et sè dzeins volliront lâi ferè mettre la « merveillausa ». Ma la fenna n'a pas volliu. Lâo desai :

— Avoué sa botta retirè quié la mâiti dai z'humeu. Lè po cein que dè clliau que mettant la merveillausa lliein a bonnadrei que mœiron. Onna botta lè bouna po lè campetzan que n'an qu'onna tsamba : ié duvè tzambé, ie faut duè botté, lo bon sens ; ne va pas autrameint.

Du cllia rézon dè la vilhe, nion ne volliai pliequa mettrè la « merveillausa » ; l'in faillâi duè.

Maufé vâi bin que tot étâi fini por li L'allavè vindrè sa botta, sè crotsa à n'on coin et se remettè à betsi lè truffè. Et lâi est pas pllie mal'hérau.

Y.

Les journaux. — « Tout ce que nous écrivons dans un journal enveloppera le poivre de l'avenir et les pruneaux de la postérité. »

MONSELET.

La responsabilité des patrons. — Monsieur, disait timidement un teneur de livres à son patron, je viens de me marier et je me permets de vous demander si vous pourriez m'augmenter, à cette occasion...

— Désolé, mais je ne suis responsable que des accidents qui arrivent durant le travail, dans mes ateliers.

La loterie du mariage.

On dit souvent que le mariage est une loterie. Ce n'est pas vrai seulement au figuré, car il existe, dit-on, une province de Russie où les mariages se font par voie de tirage au sort.

A Smolensk et dans toute la province, ces singulières loteries ont lieu quatre fois par an, à dates fixes. L'enjeu est une jeune fille du pays.

Le prix du billet est d'un rouble, valant environ 4 francs de notre monnaie. Il y a cinq mille billets et un seul gagnant.

Celui-ci a choix entre deux hypothèses : ou bien épouser la jeune fille, si elle lui plaît, avec ses 5,000 roubles (soit 20,000 francs) de dot, ou bien, si la personne en question ne lui agrée pas, repasser son billet à un ami. Mais dans ce dernier cas, le gagnant perd ses droits à la dot qui, en principe, appartient à la fille.

Il peut, par exemple, se produire une troisième hypothèse : la « promise », en effet, refuse quelquefois d'épouser le gagnant. Alors, c'est bien simple, on partage les 5,000 roubles entre les deux intéressés qui sont renvoyés dos à dos, — jusqu'à la prochaine loterie.

L'amour au subjonctif

Un de nos lecteurs veut bien nous adresser les vers suivants, trouvés par hasard, dit-il, dans des paperasses. Ils ne sont pas nouveaux, mais toujours amusants. Puisse leur exhumation contribuer à discréditer toujours plus cet affreux imparfait du subjonctif.

Ah ! fallait-il que je vous visse
Pour que vous me séduisissiez,
Et que sous vos lois je me misse
Sans que vous me répondissiez ?
Fallait-il que je vous connusse
Pour que vous me délaissassiez,
Fallait-il que je vous déplusse
Quoique si fort vous me plussiez ?

Puisque jamais vous ne daignâtes
M'accorder un tendre retour,
Et que toujours vous persistâtes
A désespérer mon amour ;
Puisqu'ainsi toujours vous me plûtes
A ne me montrer que rigueur,
Puissé-je oublier que vous me fûtes
Un seul moment chère à mon cœur ?

Fallait-il que je vous aimasse
Pour que vous me maltraitassiez,
Et qu'à vos pieds je me jetasse
Pour que vous me repoussassiez ?
Fallait-il que je soupirasse
Pour que vous me dédaignassiez,
Et qu'hélas ! je vous demandasse
Pour que vous me refusassiez ?

Devinette.

Le mot de la charade de samedi dernier est *courage*. Toutes les réponses reçues sont justes. La prime est échue à M. J. Jaton, café de l'Union, à Lutry.

Enigme

Ma mer n'eut jamais d'eau, mes champs sont infer-
[tiles,
Je n'ai point de maisons et j'ai de grandes villes,
Je réduis en un point mille ouvrages divers,
Je ne suis presque rien et je suis l'univers.

PRIME : 1 volume, *Causeries du Conteur*, 1re série (illustrée). — Les réponses sont reçues jusqu'au jeudi, à midi.

A Montreux.

La huitième Fête des Narcisses aura lieu à Montreux les samedi 25 et dimanche 26 mai. La Fête des Narcisses est un régal pour les yeux et pour le cœur ; elle est, pour Montreux ce qu'est la bataille de fleurs dans les villes d'eaux, les cortèges ou cavalcades annuelles en divers pays, en un mot la fête patronale de la reine du Léman.

Les ballets seront dansés par 200 enfants. *Le cortège* comprendra les chars officiels, les voitures de maîtres, les voitures allégoriques, les petites voitures, les chars de corporations, les chars réclame, les bicyclettes, les groupes à pied, les automobiles (7000 francs de prix en espèces).

La bataille de fleurs aura lieu dans ce ravissant Jardin public de la Rouvenaz, qui a pour décor le lac et les montagnes. Les tribunes contiennent 3500 places assises.

Des trains et des bateaux spéciaux seront organisés de façon à faciliter le public.

Le poème, intitulé la *Métamorphose de Narcisse*, est de M. Georges Jaccottet, rédacteur, à Vevey ; on en dit grand bien. La musique, dont on dit aussi merveille, a pour auteur M. L.-Julien Rousseau, compositeur, à Paris.

La semaine de clôture. — L'été chasse l'opérette ; nous voici arrivés à la semaine de clôture d'une saison qui fut brillante et que beaucoup auront trouvée trop courte. Elle ne laissera que de bons souvenirs. Donc, pour finir, M. Bonarel nous donnera, demain soir, dimanche, *Le Jour et la Nuit ;* mardi 13 et vendredi 17, ce sera *Véronique*, jeudi 16 et dimanche 19, *Les Cloches de Corneville ;* enfin, mardi 21, *La Fille du Tambour-major*. C'est donc le moment de profiter.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
AMI FATIO, successeur.

Mais quel ne dût pas être l'étonnement de Grandson, le jour des obsèques de la princesse, de voir paroître Gérard en long manteau de drap noir, pour se ranger dans la pompe funèbre, avec le maintien le plus décent ? Cet étonnement redoubla comme de raison, lorsqu'après avoir accompagné jusqu'à sa dernière demeure, le corps de sa *bonne marraine*, Othon vit Gérard s'avancer d'un air calme, lui tendre cordialement la main, selon l'usage[1] ; *et lui plaindre le deuil* comme s'il ne fut rien passé entr'eux. Seroit-ce dans le dessein de lui faire oublier le *ravin de Cheires*, que son rival a saisi cette occasion de rapprochement ? ou, ne veut-il, par cette démarche ostensible, que soustraire au public la connoissance de leur querelle ?

Quel que puisse être le fond du cœur de Gérard, *ses condoléances* sont reçues avec l'apparence des égards dûs aux relations des deux familles, mais surtout au filleul de Blanche ; et Grandson l'ayant prié au repas des funérailles, il suit tranquillement dans son château, l'homme qu'il a voulu précipiter dans un ravin.

Gérard connoit ses forces, il sait que rien ne trahira sa fureur, que rien ne démentira le rôle qu'il se condamne à remplir. Son enfance fut élevée avec celle de Guillaume de Grandson, sous les yeux de Blanche ; il s'entretient avec lui, des souvenirs qu'ils en ont conservé, il paroit le plus sage, le plus disposé à s'appliquer la grande leçon que donne la perte des objets chéris qui nous sont enlevés par la mort. Il part enfin, sans s'être trahi un instant ; et Grandson lui-même, abusé par la vérité avec laquelle il vient de rendre son rôle, croit presque avoir rêvé l'horrible scène du cimetière de Cheires.

Quitte après cette lugubre cérémonie, de tous les devoirs que lui imposoit la piété filiale, Othon passe par Chambéry pour voir ses sœurs ; et de-là, il va joindre le duc Philippe ; laissant pour administrer ses biens pendant son absence, des pouvoirs assez étendus à Guillaume de Grandson, pour lui assurer un état brillant, tel que devoit l'avoir son frère.

Mais tandis que, libre de tout soin fâcheux, Grandson emporte à Dijon une foule de souvenirs délicieux ou tendres, Gérard suit les projets coupables que lui suggère sa passion. A peine sait-il Othon en Bourgogne, que, feignant d'être chargé de sa part d'annoncer la mort de sa mère, on le voit reparoître au château de Belp. Chacune de ses paroles, adroitement jetée dans la conversation, suppose qu'il jouit de la confiance d'Othon, qui, selon lui, l'a établi pour surveiller la conduite de son frère ; et sa qualité de filleul lui donnant le droit de s'étendre sur les éloges de l'illustre défunte dont il vient communiquer le décès, il en prend occasion d'étaler l'attachement qu'il a pour ses fils, ainsi que la promesse qu'elle a exigé de lui à son lit de mort, d'entretenir avec eux, *amitié et bon voisinage*.

CHAPITRE V

DANGER DE LA CRÉDULITÉ

Pour remplir en apparence, le rôle d'un agent fidele, Gérard commence par louer le rival dont il médite la perte.

L'adroit Vaudois qui n'ose attaquer Grandson dans le cœur de son amante, sait que la vieillesse est accessible aux soupçons ; c'est le Baron qu'il dévoue au tourment qui les accompagne, et rien de plus insidieux que la marche qu'il suit pour les faire naître. Croira-t-on que la mort déplorable d'Archibald, est la base que Gérard donne à ses soupçons odieux ? Qu'il ose raconter lui-même l'aventure du *ravin de Cheires*... Et quand le Baron lui demanda quels pouvoient être les scélérats qui, *si traitreusement* attentèrent à la vie de son gendre ? Il répond froidement que leurs masques couvroient sans doute les traits de quelque époux ou père offensé. Surpris qu'on ait soupçonné dans cette embuscade, d'autres ressentimens que ceux que l'honneur, d'autres vengeances que celles de l'amour, Gérard ne peut concevoir que, pour expliquer ce mystère, on veuille recourir à la supposition odieuse d'un fratricide... (*A suivre.*)

[1] L'usage du Pays-de-Vaud est, qu'après avoir suivi le corps des défunts, le cortège reconduise dans le même ordre, celui qui *mène le deuil* jusqu'à sa maison ; et là, chaque ami lui plaint le deuil, et lui touche la main avant de s'en retourner chez soi.